

Nombre de conseillers :  
En exercice : **15**  
Présents : 13  
Votants : 15

Date de convocation : 29 mars 2014.

L'an deux mil quatorze, le trois avril, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. :LEHOUELLEUR Yves, QUANTIN Jacques, HUON Claude, REUILLON Jean-Marie, PIGACHE Jean-Etienne, VIGREUX Barbara, MACIA Olivier, DENIS Ginette, MARCHAND Marie, SILVESTRE Dominique, LE MEUR Laurent, GUENAND Olivier, DAMBRINE Philippe.

Absents excusés : MM ROIS Jean-Louis , QUANTIN Christophe.

Pouvoir : M ROIS a donné procuration à M LEHOUELLEUR, M QUANTIN Christophe a donné procuration à M. QUANTIN Jacques.

Mme SILVESTRE Dominique est désignée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Délégations du conseil municipal au maire

Indemnités du Maire et des adjoints

Désignation des membres des commissions communautaires

Désignation des membres des syndicats et communautés intercommunales

Désignation des membres des commissions communales

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire lit un courrier adressé par Monsieur Hervé VERON, actuellement président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Celui-ci propose au conseil municipal nouvellement élu sa candidature comme délégué au SIVOS.

Monsieur le maire informe le conseil qu'à la demande de 2 conseillers, absents pour raison professionnelle, le vote des délégués de la commune au SIVOS est reporté au prochain conseil municipal qui aura lieu le 11 avril 2014.

Il précise que ce report est exceptionnel mais que le SIVOS est un syndicat important pour la commune (participation annuelle budgétaire d'environ 80 000€) et qu'il a accepté cette demande pour permettre à tous les membres du conseil de s'exprimer.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE( votes  
pour 15)

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la séance du conseil municipal du 29 mars 2014 au cours de laquelle ont été élus maire et adjoints.

Considérant que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre des attributions de cette assemblée, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et de simplifier la gestion des affaires de la commune.

Après examen des attributions du conseil municipal que ce dernier peut déléguer au Maire,  
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de simplifier la gestion de la commune, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide :

De déléguer au maire les attributions dont la délégation est autorisée par l'article L2122-22 du CGCT telles que ces attributions sont définies ci-dessous :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 16° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

<b>FIXATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (votes pour 15)</b>
---

VU les articles L2123-20 à L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,  
VU l'élection des conseillers municipaux en date du 23 mars 2014,  
VU l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

CONSIDERANT que la loi fixant des taux maximum, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes qui ont reçu des délégations.

Il est proposé au Conseil :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :

↳ Taux en pourcentage de l'indice 1015 – Maire :	31 %
↳ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 1 <sup>er</sup> Adjoint :	7.50 %

- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6.20 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 3<sup>ème</sup> Adjoint : 5.00 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 4<sup>ème</sup> Adjoint : 5.00 %

- d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 6531 du budget communal.

Le Conseil,  
Après en avoir délibéré,  
15 Pour

Fixe le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux maximum suivants :

- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 – Maire : 31 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 1<sup>er</sup> Adjoint : 7.50 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6.20 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 3<sup>ème</sup> Adjoint : 5.00 %
- ↪ Taux en pourcentage de l'indice 1015 du Maire – 4<sup>ème</sup> Adjoint : 5.00 %

Dit que les bénéficiaires sont les personnes désignées sur le tableau de l'élection du Maire et des Adjoints (voir tableau récapitulatif en annexe 1).

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget communal.

<b>DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES (votes pour 15)</b>
---

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne les membres des commissions communautaires de Agglopolys Blois comme suit

*Pour mémoire le maire Yves LEHOUELLEUR est président de droit de toutes les commissions*

**SOLIDARITE INTERCOMMUNALE**

Titulaire MARCHAND Marie – suppléant : QUANTIN Jacques

FINANCES :

**DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLACEMENTS - ENVIRONNEMENT**

Titulaire HUON Claude – suppléant : PIGACHE Jean-Etienne

**ASSAINISSEMENT – SPANC**

Titulaire ROIS Jean-Louis - suppléants : DAMBRINE Philippe – MACIA Olivier

**TOURISME - LOISIRS - VALORISATION DE LA LOIRE - SPORTS**

Titulaire : GUENAND Olivier – suppléant : SILVESTRE Dominique

**TRAVAUX ET INFRASTRUCTURES**

Titulaire : HUON Claude – suppléant : MACIA Olivier

**HABITAT AMENAGEMENT DE L'ESPACE - GENS DU VOYAGE**

Titulaire : ROIS Jean-Louis – suppléant : HUON Claude

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – EMPLOI - INSERTION JEUNESSE ET E.S**

Titulaire GUENAND Olivier – suppléant : MARCHAND Marie

**TRANSPORT EN COMMUN – FOURRIERES**

Titulaire : REUILLON Jean-Marie – suppléant : LEMEUR Laurent

## **CULTURE**

Titulaire : DAMBRINE Philippe – suppléants : SILVESTRE Dominique – VIGREUX Barbara

## **SOLIDARITE ET INNOVATION SOCIALE**

Titulaire : DENIS Ginette - suppléant : VIGREUX Barbara

## **APPEL D'OFFRES**

Titulaire : MACIA Olivier – suppléant : QUANTIN Jacques

## **PAYS DES CHATEAUX**

Titulaire : HUON Claude – suppléant : LEMEUR Laurent.

### ELECTION DES DELEGUES DU SIAEP VAL DE CISSE (votes pour 15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués suite à l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et à l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable du Val de Cisse (SIAEP) et que conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, il est proposé aux voix du Conseil la candidature de : Y LEHOUELLEUR , CI HUON, DAMBRINE P, REUILLON J-M..

**Sont élus délégués de la commune au sein du :**

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU VAL DE CISSE:**

M. LEHOUELLEUR Yves ayant obtenu 15 voix Titulaire

M.HUON Claude ayant obtenu 15 voix Titulaire

M. DAMBRINE Philippe ayant obtenu 15 voix suppléant

M. REUILLON Jean-Marie ayant obtenu 15 voix suppléant

### ELECTION DES DELEGUES DU SIDELC (votes pour 15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués suite à l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et à l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est membre du Syndicat Intercommunal de Distribution d'électricité de Loir et Cher (SIDELC) et que conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, il est proposé aux voix du Conseil la candidature de : MM. PIGACHE Jean-Etienne, MACIA Olivier.

**Sont élus délégués de la commune au sein du :**

#### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR ET CHER :**

M. PIGACHE Jean-Etienne ayant obtenu 15 voix Titulaire

M.MACIA Olivier, ayant obtenu 15 voix Suppléant.

## ELECTION DES DELEGUES DU SYNDICAT D'INITIATIVE VALLEE DE LA CISSE

(votes pour 15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués suite à l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et à l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est membre du Syndicat D'initiative Vallée de la Cisse et que conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, il est proposé aux voix du Conseil la candidature de : MM. REUILLON J-M, ROIS J-L, Mmes .SILVESTRE D, DENIS G.

**Sont élus délégués de la commune au sein du :**

### **SYNDICAT D'INITIATIVE VALLEE DE LA CISSE :**

M. REUILLON Jean-Marie ayant obtenu 15 voix Titulaire

M.ROIS Jean-Louis ayant obtenu 15 voix Titulaire.

Mme SILVESTRE Dominique ayant obtenu 15 voix suppléant

Mme DENIS Ginette ayant obtenu 15 voix suppléant.

## ELECTION DES DELEGUES DU SIPO (syndicat intercommunal du pays Onzainois)

(votes pour 15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués suite à l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et à l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est membre du SIPO (Syndicat Intercommunal du pays Onzainois) et que conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, il est proposé aux voix du Conseil la candidature de :

Représentant de la Commune : MM. Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN

Option Centre de Loisirs : Mme B. VIGREUX, M. REUILLON J-M

Option Centre Intercommunal d'Animation : M HUON C, Mme SILVESTRE D

Option Eclairage Public : M. J. QUANTIN, M. PIGACHE J-E

Option Sentiers de randonnée : Mmes SILVESTRE D, MARCHAND M.

**Sont élus délégués de la commune au sein du :**

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS ONZAINOIS :**

Représentant de la Commune : M. Yves LEHOUELLEUR, ayant obtenu 15 voix Titulaire,  
M. Jacques QUANTIN ayant obtenu 15 voix Suppléant

Option Centre de Loisirs : Mme Barbara VIGREUX, ayant obtenu 15 voix Titulaire  
M. REUILLON Jean-Marie ayant obtenu 15 voix Suppléant

Option Centre Intercommunal d'Animation :

M.HUON Claude ayant obtenu 15 voix Titulaire

Mme SILVESTRE Dominique, ayant obtenu 15 voix suppléant.

Option Eclairage public :

M. QUANTIN Jacques ayant obtenu 15 voix titulaire

M. PIGACHE Jean-Etienne ayant obtenu 15 voix suppléant.

Option Sentiers de randonnée :

Mme SILVESTRE Dominique ayant 15 voix titulaire  
Mme MARCHAND Marie ayant 15 voix suppléant.

## ELECTION DES DELEGUES VAL ECO (votes pour 15)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les organes délibérants de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale doivent être renouvelés à la suite des élections des conseils municipaux.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les délégués suite à l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014 et à l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est membre de VAL ECO et que conformément aux dispositions de l'article L 5212-7 du CGCT, il est proposé aux voix du Conseil la candidature de :M. DAMBRINE P, M LE MEUR L

**Sont élus délégués de la commune au sein du :**

### VAL ECO

M. DAMBRINE Philippe ayant obtenu 15 voix Titulaire

M. LEMEUR Laurent ayant obtenu 15 voix Suppléant.

## DESIGNATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

VU l'élection du conseil municipal en date du 23 mars 2014,

VU l'installation du conseil municipal et notamment l'élection du Maire et des Adjoints en date du 29 mars 2014,

VU l'article 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de constituer des commissions pour préparer les travaux et délibérations composées exclusivement de conseillers municipaux,

VU l'article L2121-21 al 4 du CGCT qui permet de ne pas procéder au scrutin secret à la demande du quart des membres présents.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De procéder au vote à main levée.

La création de commissions municipales et ces membres suivant le tableau en annexe 2.

### Questions et informations diverses

Monsieur le Maire :

- demande aux conseillers et conseillères de réfléchir à la couleur du ravalement du mur de l'école rue de la vallée, soit couleur rose de la mairie, soit couleur pierre ;
- demande aux conseillers et conseillères de réfléchir au ravalement du mur de l'école de la rue de la vallée, à savoir : doit-on garder une fausse porte ou ne garder que l'entourage en pierre ;
- informe qu'une réunion du SIPO a lieu le 28 avril 2014 à 18h à la mairie d'Onzain ;
- propose de tailler les arbres qui gênent au lavoir Saint Pierre ;
- informe que la fourrière n'ayant plus lieu d'exister (compétence Agglopolys), l'emplacement a été réduit ;

- informe que la commune a reçu les lumières extérieurs. Celles-ci seront posés par un professionnel avec l'aide des agents techniques ;
- rappelle que la commune avait reçu en don du matériel de cuisine professionnel et acquis un micro onde professionnel. Ces matériels ne sont actuellement pas utilisés car des travaux de réparation sont nécessaires. Une personne demande à acquérir l'ensemble de ces matériels. Le maire, avec l'accord du conseil municipal propose de céder ces biens pour 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire  
Y. LEHOUELLEUR

Le Maire certifie que le présent acte  
a été transmis au représentant de l'Etat le :04/04/2014  
Reçu à la Préfecture le :  
Affiché ou notifié le :  
Rendu exécutoire le :  
Le Maire,

## Annexe 1

### COMMUNE DE MONTEAUX

#### RECAPITULATIF

NOM - Prénom	FONCTION	POURCENTAGE
LEHOUELLEUR Yves	Maire	31% de l'indice 1015
QUANTIN Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint	7.50% de l'indice 1015
HUON Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint	6.20 % de l'indice 1015
REUILLON Jean-Marie	3 <sup>ème</sup> adjoint	5.00% de l'indice 1015
PIGACHE Jean-Etienne	4 <sup>ème</sup> adjoint	5.00% de l'indice 10.15

#### DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURES DES ADJOINTS

**Monsieur Jacques QUANTIN 1<sup>er</sup> adjoint** : état civil, travaux d'entretien, cimetière, finances.

**Monsieur Claude HUON 2<sup>ème</sup> adjoint** : travaux de rénovation, urbanisme, voirie.

**Monsieur Jean-Marie REUILLON 3<sup>ème</sup> adjoint** : affaires scolaires, affaires sociales, jeunes, 3<sup>ème</sup> âge.

**Monsieur Jean-Etienne PIGACHE 4<sup>ème</sup> adjoint** : petit patrimoine communal, gestion de l'information communale, salle associative.



## ANNEXE 2

COMMISSIONS	MEMBRES
FINANCES Vice- président : P. DAMBRINE	D. SILVESTRE , C HUON, G. DENIS
APPEL D'OFFRES + (groupement d'achats Vice-président C. HUON	<u>Titulaires</u> : GUENAND O, MACIA O, ROIS J-L, HUON C. <u>Suppléants</u> : QUANTIN C, REUILLON J-M, QUANTIN J, DAMBRINE P.
VOIRIE Vice-président : J. QUANTIN	MACIA O, LEMEUR L, DAMBRINE P, QUANTIN J
BATIMENTS COMMUNAUX - TRAVAUX Vice-président ::QUANTIN J.	ROIS J-L, QUANTIN C, HUON C, MACIA O. SILVESTRE D ,QUANTIN J.
CIMETIERE Vice-président : QUANTIN J.	VIGREUX B, ROIS J-L, REUILLON J-M, DENIS G, QUANTIN J
ELECTORALE	Membres élus : SILVESTRE D, VIGREUX B, REUILLON J-M. Membres extérieurs J-M GRAPIN délégué Ad – MARCHANDEAU C délégué trib.
COMMUNICATIONS INFORMATIONS Vice –président : PIGACHE J-E	SILVESTRE D, DAMBRINE P, MARCHAND M, ROIS J-L.
FETES ET CEREMONIES (quinzaine commerciale) Vice-président : ROIS Jean-Louis	TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL Coordinateur des dates de festivités : Mme Dominique SILVESTRE
URBANISME Vice-président :HUON C.	ROIS J-L, HUON C, DAMBRINE P, QUANTIN C, SILVESTRE D.
SALLE ASSOCIATIVE	MACIA O, QUANTIN C, LEMEUR L.
C.A.U.E	LEHOUELLEUR Y, ROIS J L ? HUON C.

## DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURES DES ADJOINTS

**Monsieur Jacques QUANTIN 1<sup>er</sup> adjoint** : état civil, travaux d'entretien, cimetière, finances.

**Monsieur Claude HUON 2<sup>ème</sup> adjoint** : travaux de rénovation, urbanisme, voirie.

**Monsieur Jean-Marie REUILLON 3<sup>ème</sup> adjoint** : affaires scolaires, affaires sociales, jeunes, 3<sup>ème</sup> âge.

**Monsieur Jean-Etienne PIGACHE 4<sup>ème</sup> adjoint** : petit patrimoine communal, gestion de l'information communale, salle associative.